

Réunion publique du

26/04/2023 En mairie de

METZERVISSE

-Compte rendu-

Réunion précédente : 06/04/2023

PRÉSENTS	
Nom	Fonction / Organisme
M.PIERRE HEINE	Maire
M. Didier BRANZI	Adjoint
M. François ROTH	Urbaniste/Chargé d'études

1. Déroulement de la réunion

La réunion a été organisée le 26/04/2023 à 18h30. Entre 40 et 50 administrés se sont présentés. Le support de présentation étant décomposé en cinq parties (présentation de la procédure de révision du plu/ présentation des modalités de concertation/constats et enjeux issus du diagnostic du territoire/présentation du PADD débattu/ focus sur la loi climat résilience et la consommation d'espaces agricoles naturelles et forestiers) il a été donné la possibilité aux participants de poser des questions entre chaque partie.

❖ A la fin de la première partie :

M.K demande si en secteur UX on ne peut construire que du commerce ?

Il a été répondu à M.K que la destination principale de ce secteur est bien l'activité commerciale mais que ce secteur pouvait également comporter de l'habitat mais qui devait être en lien avec une activité économique.

A la fin de la deuxième partie :

• Mme B indique qu'il n'y a pas eu suffisamment d'information concernant la réunion.

A cela la commune a répondu que l'information est parue dans le journal le Républicain Lorrain, sur l'application Panneaux Pocket, panneaux lumineux, sur le site internet de la commune et sur Twitter

❖ A la fin de la troisième partie :

 M.K s'interroge sur la différence en les chiffres présentés en matière de logements pour la période 2013 et 2019 alors qu'il n'y eu qu'une quarantaine de parcelles ouvertes à l'urbanisation par la commune sur la même période. • M.R le rejoint dans cette interrogation et demande comment il est possible de connaître les permis de construire qui sont déposés dans la commune ?

A cela il a été répondu que les autorisations d'urbanisme peuvent être créées de différentes façons autre que par l'initiative communale. Les logements peuvent être issus d'initiatives indépendantes, par division foncière, comblement de dents creuses ou encore par division d'un logement en plusieurs.

Il a également été indiqué que le détail des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées sur une commune et accordées sont consultables par le public en mairie et peuvent être consultées sur la base de donnée SITADEL dont le lien internet est le suivant :

http://developpement-durable.bsocom.fr/Statistiques/TableViewer/tableView.aspx? ReportId=14239

 Mme.G indique que les lots à bâtir créés par la commune devraient avoir pour finalité de conserver sur son territoire la population metzervissoise, et s'interroge sur le fait que ces lots devraient être réservés à des Metzervissois.

Il a été répondu que la commune avait une liste d'attente de 72 demandeurs mais qu'elle n'avait pas légalement le droit de privilégier les Metzervissois

 Mme C demande si le projet portant sur la zone 1AU jouxtant la route de Volstroff prévoit des logements dédiés aux seniors ?

Il lui a été répondu par l'affirmative, environ une dizaine

❖ A la fin de la quatrième partie :

 M.K pose une question qui concerne l'orientation 6.1 du PADD relatif aux énergies renouvelables.

A cela il a été répondu que l'idée générale était de favoriser la mise en place d'énergie renouvelable sur la commune et notamment une centrale photovoltaïque sur une ancienne décharge renaturée (ancienne friche KORSEK) mais polluée à l'Ouest du ban communal.

 Mme C rebondit en demandant s'il était pertinent de défricher une telle surface boisée ?

A cela il a été répondu que la balance coût/avantage pesait en faveur du projet et qu'une lisière forestière serait laissée pour limiter l'impact visuel du projet.

 M.K évoque le point 5.2 du PADD « proposer une offre de stationnement plus adaptée »

A cela il a été répondu qu'un inventaire assez fin du stationnement public à Metzervisse avait été réalisé et a permis de mettre en évidence que certaines parties

du tissu urbain étaient mieux dotées en stationnement et que cela serait pris en compte lors d'aménagements futurs de voiries (ex : rue de la gare). Également que la question du stationnement était un point non négligeable à considérer dans le cadre du règlement d'urbanisme. Que la réponse en matière de stationnement devait être cohérente en fonction des projets.

 Mme C demande pourquoi il n'est pas créé des zones de jardins partagés en bordure du ruisseau traversant Metzervisse plutôt que d'urbaniser ce secteur d'anciens jardins

Il a été répondu à Mme C que le document d'urbanisme prévoyait plusieurs secteurs Nj (Naturel/jardin) et que la commune avait un projet de liaison des communes voisines longeant la Bibiche et le ruisseau

De manière générale il a été à plusieurs reprise rappelé aux administrés la possibilité de se rendre en mairie et de consulter les documents en cours d'études et de la présence d'un registre. Une demande a été formulée par un administré de disposer de ces documents au format papier ce qui a été accepté.

La réunion s'est globalement bien déroulée et a durée trois heures.